

Société d'Équipement du Département du Doubs - Rapport d'activité pour l'exercice 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 1524-5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration des sociétés d'économie mixte.

En application de ces dispositions, MM. SCHWINT et ANTONY, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées des documents remis à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEDD qui a approuvé les comptes de l'exercice 1996.

1. Présentation générale de la société

a) Structure

La Société d'Équipement du Département du Doubs est présidée, depuis le dernier renouvellement municipal, par M. Robert SCHWINT.

La Ville de Besançon détient 16,05 % du capital, celui-ci s'élevant à 4 017 600 F. Le Département est le principal actionnaire, avec 20,06 % des actions, suivi du DUPM avec 16,05 %. Au titre des actionnaires privés, la Caisse des Dépôts et Consignations détient 20,06 % du capital, la CCI du Doubs 5,5 %, le Crédit Local et la Caisse d'Épargne chacun 9,8 % et Peugeot 2,5 %.

La SEDD intervient principalement au service des collectivités territoriales pour aménager et gérer des zones d'habitat ou des zones d'activités (ZAC, etc.), construire des équipements publics, accompagner ces collectivités dans les choix qu'elles ont à faire dans leur politique d'aménagement (études de faisabilité) ou mener des études diverses (Politique de la Ville, etc.).

b) Activité et résultats financiers en 1996

* Données

La SEDD a participé en 1996 à 90 opérations dont 23 en concession, 40 en mandat et 23 en études.

On constate la part de plus en plus importante des études et la diminution des opérations les plus stables et rémunératrices, concessions d'aménagement notamment (35 en 1995).

Le chiffre d'affaires de la structure s'établit à 12 662 000 F. Il correspond aux rémunérations perçues par la SEDD.

* Commentaires

Les opérations traitées par la SEDD sont moins rémunératrices que dans la période précédente. On constate notamment une faiblesse du marché des terrains industriels. De fait, le chiffre d'affaires de la structure est en recul par rapport à 1995.

La répartition du chiffre d'affaires par zones confirme la première place de Besançon (Ville et SAIEMB) pour 41 % du total (39 % en 1995, 40 % en 1994). Le DUPM arrive derrière (30 %), suivi de la Région en hausse (24 % dans le cadre des lycées) ; le solde (5 %) en baisse correspond aux autres collectivités et syndicats du Département du Doubs.

Le résultat net (204 KF) est meilleur qu'en 1995 (il était alors de + 56 KF) mais traduit toutefois un recul par rapport à la moyenne des exercices 1991 à 1994 (300 à 350 KF). L'équilibre est acquis grâce à des produits exceptionnels.

2. Perspectives d'avenir

Le rapport soumis à votre examen au Conseil Municipal du 11 décembre 1995 soulignait que : «confrontée à un déclin relatif des opérations d'aménagement classique, la SEDD cherche aujourd'hui à s'adapter aux préoccupations nouvelles des collectivités dans la fidélité à ses métiers de base.

Ces diversifications nécessaires concernent notamment l'environnement, l'immobilier locatif pour les entreprises, le développement économique, la maintenance d'équipements et diverses prestations de services et études.

L'accent doit être mis sur le contact avec des structures intercollectivités ou périphériques».

Ces propos restent d'actualité. Malgré l'accroissement de certains types de missions (études), les résultats financiers de la société demeurent fragiles.

Un nouveau contrat a été conclu pour l'exercice 1997 entre la SEDD et la SCET (filiale de la Caisse des Dépôts spécialisée dans l'aménagement). La rémunération de cette dernière est fixée à 1 700 KF (+ 200 KF maximum sur des prestations de «réseau»), en baisse de 500 KF par rapport à 1995 pour des prestations proches.

Une partie des charges de gestion est reprise en direct par la SEDD.

Cet accord réduit opportunément les frais de fonctionnement à la charge de celle-ci.

Sur le plan des perspectives de chiffre d'affaires, la SEDD est missionnée sur deux dossiers importants à Besançon : Parc Scientifique et Industriel et Place du Marché.

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du présent rapport.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 1997.